# United Nations

## Nations Unies

UNRESTRICTED A/C.3/232 7 octobre 1948

ORIGINAL: FRENCH

4 13 14

**ASSEMBLEE** GENERALE

GENERAL **ASSEMBLY** 

Troisième session TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

## FROJET DE DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME

CUBA: Amendements aux articles 10 à 22 du projet de Déclaration. (E/800)

### Article 10

Dissocier et anender comme suit le texte de cet article dont la complexité nuit à la précision :

a) Protection de l'honneur

### Article N°

"Toute personne a droit à la protection de la loi contre les attaques abusives contre son honneur, sa réputation et contre les immixtions injustifiées dans sa vie privée et familiale".

b) Inviolabilité du domicile Article Nº

"Toute personne a droit \ l'inviolabilité de son domicile."

c) Droit ` la correspondance

## Article Nº

"Toute personne à droit à l'inviclabilité et à la libre circulation de sa correspondance.'

Article 11

## Amender comme suit :

"Toute personne a le droit d'établir sa résidence sur le territoire de l'Etat dont elle est ressortissante, d'y circuler librement et de ne le quitter que de sa propre volonté.

## Article 12

Modifier comme suit :

"Toute personne a le droit de chercher et de recevoir asile en territoire étranger, en cas de persécution, lorsque cette persécution n'est pas motivée par des délits de droit commun.

## Article 13 Amender comme suit :

"Toute rersonne a droit : la nationalité qui lui correspond malement et elle a aussi le droit d'acquérir, si elle le désire la

nationalité d'un pays qui est disposé à la lui accorder."

#### Article 15

Amender comme suit :

"Toute personne a le droit de posséder des biens, aussi bien seule qu'en collectivité, pour les besoins essentiels d'une vie décente et qui contribuent `assurer la dignité de la personne humaine et du foyer.

"Touto personne a droit à la protection légale contre la confiscation arbitraire de sa propriété.

#### Article 16

Amender comme suit:

"Toute personne a le droit de professer librement une croyance religieuse ou philosophique. Ce droit implique....'

#### Article 17

Amender comme suit :

"Toute personne a droit : la liberté de recherche, d'opinion, d'expression et de diffusion de sa pensée par quelque moyen que ce soit et en tous lieux, sans considération de frontières."

#### Article 18

Dissocier et amender comme suit :

a) Droit de réunion :

#### Article No

"Toute personne a le droit de se réunir pacifiquement avec d'autres en une manifestation publique ou en une assemblée occasionnelle, en vue d'examiner des intérêts communs, quels qu'ils soient.

b) Droit d'association :

#### Article N°

"Toute personne a le droit de s'associer avec d'autres pour faire reconnaître, exercer et protéger des intérêts légitimes d'ordre politique, économique, religieux, social, culturel, professionnel, syndical ou autre.

## Article 19 (1)

Amender comme suit :

"Toute personne juridiquement capable a le droit de prendre

part : la direction des affaires publiques de son pays, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, choisis au cours d'élections libres, périodiques et qui doivent avoir lieu au scrutin secret.

#### Article 20

Supprimer "définis ci-dessous" et remplacer par :

"...indispensables > sa dignité et au libre développement de sa personnalité.'

#### Article 21

21 (1) : Dissocier et amender comme suit :

"Toute personne a droit au travail dans des conditions de dignité; elle a le droit de suivre librement sa vocation dans la mesure où les possibilités d'emploi existantes le permettent.'

"Toute personne a droit à la protection contre le chômage."

"Tout individu qui travaille a le droit de recevoir une
rémunération qui, compte tenu de ses aptitudes professionnelles,
lui assure un niveau de vie convenable pour lui-même et pour sa
femille.'

21 (3): Supprimer si l'amendement cubain \ l'article 18 ast adopté.

#### Article 22

22 (1) : Dissocier et amender comme suit :

a) Droit à la santé et au bien-être

#### Article Nº

"Toute personne a droit à ce que sa santé soit préservée par des mesures d'hygiène et des mesures sociales d'un niveau aussi élevé que le permettent les ressources de l'Etat et de la Communauté, prises dans le domaine de l'alimentation, du vêtement, du logement et des soins médicaux.

b) Droit à la sécurité sociale

#### Article N°

"Toute personne a droit à la sécurité sociale la mettant à l'abri des conséquences du chômege, de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse et des autres causes de perte des moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

22 (2) : Amender, sous forme d'un nouvel article, comme suit :

#### Article N°

"Toute femme en état de grossesse ou qui allaite, et tout enfant ont droit à une protection, à une assistance et à des soins spéciaux"